

**The Project Gutenberg eBook of Les vrais sous-offs: Réponse à M. Descaves,
by Georges Darien and Édouard Dubus**

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: Les vrais sous-offs: Réponse à M. Descaves

Author: Georges Darien

Author: Édouard Dubus

Release date: June 17, 2006 [EBook #18611]

Language: French

Credits: Produced by Chuck Greif, Carlo Traverso and the Online Distributed Proofreading Team at <http://www.pgdp.net> (This file was produced from images generously made available by the Bibliothèque nationale de France (BnF/Gallica) at <http://gallica.bnf.fr>)

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LES VRAIS SOUS-OFFS: RÉPONSE À M. DESCAVES ***

GEORGES DARIEN ET ÉDOUARD DUBUS

LES VRAIS Sous-Offs

RÉPONSE A M. DESCAVES

Il faut passer par la
mort pour naître à la
gloire.

Sergent Bobillot.



PARIS

NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE

ALBERT SAVINE, ÉDITEUR

12, RUE DES PYRAMIDES, 12

AUX SOUS-OFFICIERS

Des Armées de Terre et de Mer,

AUX GLORIEUX MUTILÉS

DONT LES MEMBRES
JONCHENT LES PAGES DE NOTRE HISTOIRE:
AUX INVALIDES, A L'ARMÉE, A LA PATRIE
Cette Œuvre de Réparation est dédiée.

LES VRAIS SOUS-OFFS

A l'heure où l'ennemi nous guette par dessus la frontière; à l'heure où la barbarie teutonnes étire ses griffes, encore rouges de sang, vers la civilisation latine; à l'heure où un adversaire brutal médite d'étouffer sous le talon de sa botte notre génie national; à l'heure lugubre où, devant les ambitions affamées du despotisme, va sonner peut-être le tocsin vengeur des dernières libertés, un homme s'est rencontré qui n'a pas craint de lancer la calomnie, comme un bélier destructeur, contre les remparts de la Patrie; qui n'a pas hésité à éclabousser de boue le drapeau tricolore; qui a osé se rire de notre honneur et railler nos espérances:

Il a insulté l'armée française!

Un livre scandaleux a paru, qui a la prétention de faire un tableau fidèle de la vie des sous-officiers. Dans ce livre, il n'est question ni de dévouement, ni de courage, ni de désintéressement, ni de loyauté. On n'y parle que de lâcheté, que de mœurs honteuses, que de concussions. A en croire ce livre, du caporal à l'adjudant, on ne trouve dans les casernes que prévaricateurs, couards, équivoques gredins...

Ce n'est pas la première fois, disons-le, en nous voilant la face, qu'un écrivain sans doute altéré de réclame, a déversé l'immonde injure, l'ignoble outrage, sur les défenseurs de nos foyers. MM. Péladan, Huysmans,—il sent son Prussien, ce nom là—Abel Hermant, Perrin, Octave Mirbeau, Bonnetain, Robert Gaze, ont voulu nous peindre, sous les couleurs les plus odieuses, cette vie d'abnégation, de renoncement et d'héroïsme discret, qui est celle des cadres de notre armée.

L'indifférence avait jusqu'ici fait justice de ces attaques haineuses inspirées par une basse rancune ou une étrange aberration.

Quant aux diffamés, ils avaient su montrer sur le terrain qu'on ne se jouait pas impunément de leur honneur.

Les honnêtes gens pouvaient croire que la leçon avait été comprise et que c'en était fini de cette campagne anti-française.

Ils se trompaient.

Ramassant toutes les infamies tombées au ruisseau, renchérissant sur elles, les aggravant encore, M. Lucien Descaves, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est parvenu à forcer l'attention publique, par une accumulation d'outrages encore sans précédent.

Dans *Sous-Offs*, M. Descaves affiche l'outrecuidante prétention de nous donner la psychologie du sous-officier.

A cet effet, il imagine un régiment, tout de fantaisie—et quelle fantaisie!—un régiment, où les officiers paraissent à peine, où les sous-officiers, déchargés de tout contrôle supérieur, s'abandonnent à des instincts mauvais, qu'aucune autorité, ni morale ni hiérarchique, ne vient refréner.

Il en fait des rustres, des manants, sans éducation, sans instruction, sortis des couches les plus abjectes de la société, apportant au régiment des mœurs de repris de justice, des habitudes de souteneur.

Sans autre souci que celui du bien-être à satisfaire à tout prix, remplaçant le sentiment du devoir à remplir par un appétit effréné de jouissance, ils mettent dans la poche des plus misérables créatures, des doigts crochus qu'ils n'hésitent pas à plonger au besoin dans la caisse du régiment.

Sans cesse occupés à parfumer d'odeurs canailles, dérobées dans des maisons louches, leur peau qu'efféminent chaque jour des contacts dégradants—une peau qu'ils marchandent sans vergogne au Pays en danger—ils endorment un temps volé à l'exercice de leurs fonctions dans la paresse et l'ivrognerie.

Précisons. Étudions le roman de M. Descaves. Portons le scalpel de l'analyse dans cette production monstrueuse.

Ou plutôt; non! Qu'on ne nous accuse point ici de partialité! Refrénons l'indignation qui fait bondir le cœur de tout bon Français à la lecture de ces pages maudites. Laissons la parole aux organes autorisés de l'opinion publique. Quelque doctrine politique qu'ils défendent, à quelque parti qu'ils soient inféodés, ils se sont rencontrés, cette fois, dans un sentiment d'unanime réprobation.

Monsieur FRANCISQUE SARCEY écrivait dans le *Parti National* du 15 novembre 1889:

«Il a paru un volume de M. Descaves, qui a pour titre *Sous-Offs*. Je n'ai pu en soutenir la lecture jusqu'au bout. Elle est impatientante et parfois même révoltante.»

Dans la *Liberté* du 17 novembre, M. DE MOLÈNES, ce judicieux critique, s'écriait:

«Quant aux mœurs infâmes, accompagnées d'escroqueries chez certains, laissons les conseils de guerre en faire justice et *détournons les yeux*.»

Oui! Mais quel est le conseil de guerre qui fera justice du calomniateur?

M. SCARAMOUCHE, le sosie de M. Henri Fouquier, publiait dans le *Gaulois* du 29 novembre, ces lignes où court un grand souffle patriotique:

«On vole dans la caserne, on s'y saouïe en payant les sous-officiers; et si on en sort, c'est pour vivre en d'ignobles et gratuites débauches dans de mauvais lieux. Et voilà l'armée!»

Nous lisons dans l'*Estafette* du 30 novembre, sous la signature transparente d'un anonyme:

«Qui touche à l'armée est un mauvais Français.»

Vous entendez, M. Descaves?

M. de LYDEN s'exprime ainsi dans la *Patrie* du 5 novembre:

«Ce livre est un livre contre l'armée; j'ajoute que c'est un livre contre la France. Et je ne serais pas surpris que M. de Bismarck lui infligeât le déshonneur d'être traduit en allemand, pour la plus grande édification de nos implacables ennemis!»

M. de Lyden a été bon prophète: c'est fait!!!

M. LAISANT imprimait dans les colonnes de la *Presse* du 6 décembre l'appréciation suivante:

«Je ne crois guère à l'existence des mauvais livres. Celui dont je veux parler aujourd'hui fait exception, car il est de nature à ralentir la grande œuvre de réconciliation nationale autour du drapeau, et à réjouir nos ennemis de l'autre côté du Rhin!»

Dans le *Paris* du 13 décembre, M. CHARLES LAURENT donne cet excellent conseil:

«Avez vous lu *Sous-Offs*? Non. Eh bien, ne le lisez pas!»

M. TONY-RÉVILLON, dans les colonnes du *Radical* du 15 décembre, flétrissait en ces termes les inventions nauséabondes de M. Descaves:

«*Sous-Offs* est une satire de l'armée. C'est la vie à la caserne, dans la brasserie de femmes et dans la maison de filles. Tous les soldats, dont nous parle l'auteur, sont des brutes... Et tous les sous-officiers qu'il nomme sont des voleurs et des souteneurs.»

Nous n'avons rien à ajouter à une appréciation aussi judicieuse.

M. PAUL DE CASSAGNAC, dans l'*Autorité* du 13 décembre, se montrait sévère mais juste:

«Pour ce livre, il ne faut pas de circonstances atténuantes. On doit le flétrir comme doivent être flétries les œuvres qui s'attachent à détruire ce qu'il y a de plus respectable au monde, ce qu'il y a de plus sacré après Dieu, après la famille, l'ARMÉE enfin!»

«*Le feu seul peut épurer une telle œuvre en la détruisant.*»

Plus d'un soldat a déjà dû lancer au feu, après en avoir parcouru la première page, le volume dont il s'agit.

M. CARLE DES PERRIÈRES, dans le *Gaulois* du 12 décembre, s'adresse à M. le ministre de la guerre:

«Je suppose, M. le ministre, que votre désir est d'avoir une armée vigoureuse, instruite, brave, et fière de son uniforme... Votre mission est de la faire respecter sur l'heure, de la mettre à l'abri des insultes du ruisseau.»

Cet appel éloquent a été entendu.

Dans le *XIX^e Siècle* du 15 décembre, M. FRANCISQUE SARCEY écrit en ces termes émus à M. SAINT-

«Le régiment a été pour vous, mon cher Saint-Genest, ce qu'a été pour moi l'Ecole Normale, avec cette différence tout à votre avantage que l'Ecole Normale n'est après tout qu'une coterie de professeurs, tandis que l'armée c'est la France!»

Il est réconfortant d'entendre de pareilles vérités exprimées dans un pareil style.

Dans la *France* du 17 décembre, nous trouvons sous la signature de M. MERMEIX:

«Les poursuites contre M. Descaves sont fâcheuses, parce que, le jour où il se défendra devant le jury, les CORRESPONDANTS ALLEMANDS seront tous à leur poste dans la salle.»

Nous trouvons dans le *Petit Journal* du 17 décembre:

«On compte dans l'armée 30,000 officiers, 100,000 sous-officiers. Si l'auteur du livre en question veut faire un peu de statistique, il verra que l'armée, au point de vue du caractère, est encore l'école qui développe au plus haut degré les sentiments d'honneur et de moralité.»

La statistique: c'est le salut, c'est le droit! Faites-en, M. Descaves.

Après avoir cité des passages de *Sous-Offs*, M. PAUL BLUYSEN écrivait dans la *République Française* du 15 décembre:

«Ces citations qui font bondir tout Français appelé à servir le pays en quelque contrée que ce soit, ne suffisent pas encore à prouver combien est fausse et écœurante l'œuvre de M. Descaves.»

Dans le *Gil Blas* du 21 décembre, M. CHARLES LESER donne cette appréciation:

«C'est l'armée que M. Descaves a outragée, et l'armée ne peut pas avoir d'autre avocat que son chef. C'est une honte déjà qu'elle ait besoin d'un avocat.»

En réponse à une sorte de protestation en faveur de *Sous-Offs*, M. DE CASSAGNAC, dans l'*Autorité* du 26 décembre, revient sur un sujet qui l'écœure profondément:

«J'ose croire que le gouvernement repoussera honteusement cette levée de plumes d'oie. Il nous plaît, à nous, de défendre contre vos prétentions exorbitantes l'âme de la France! Nous vous défendons d'y toucher, vous entendez.»

C'est ce qui s'appelle clouer d'un seul coup le bec à la plume des folliculaires.

Dans le *Matin* du 9 janvier 1890, M. JULES SIMON, jugeant qu'il n'est jamais trop tard pour dire une bonne chose, s'écrie:

«Le collège préparera la caserne, *c'est parfait*. Que la caserne, à son tour, RAPPELLE UN PEU ET CONTINUE LE COLLÈGE.»

Dans l'*Eclair* du 9 janvier, M. CAMILLE DOUCET, de l'Académie française, dans sa passion pour la considération, reproche à M. Descaves les moyens qu'il y a employés pour s'assurer un succès de mauvais aloi:

«Je n'ai pas lu *Sous-Offs*. Mais l'auteur a choisi un excellent moyen de forcer l'indifférence et de s'imposer à l'attention publique.»

Dans la *République Française* du 9 janvier, M. ALBERT DELPIT, un de nos illustres romanciers, donne l'appréciation suivante:

«Le roman de M. Descaves n'est qu'une lanterne magique, où passent et repassent des bonshommes grotesques et répugnants. Ce sont des caricatures... Je comprends qu'on aille de temps en temps dans un mauvais lieu, mais, vrai! ça «me fatiguerait d'y passer ma vie tout entière.»

C'est la leçon de l'expérience.

Assez de citations. Nos lecteurs sont édifiés sur la portée de *Sous-Offs*. Personne n'a été dupe de ce roman et l'opinion publique s'est chargée d'infliger à M. Descaves le démenti le plus sévère.

C'est une rude leçon, mais elle n'est point complète. A chacune des accusations échappées à une plume aigrie par la rancune, il ne suffit pas de répondre par une négation: une affirmation est nécessaire.

Il est temps d'élever une digue indestructible devant le flot débordant d'injures, d'imputations calomnieuses, qui tente de submerger l'honneur de notre armée.

Aux faits imaginaires avancés par l'invention malade du malsain pamphlétaire, nous allons opposer des faits historiques, des faits indiscutables, des faits qui prouveront qu'aujourd'hui, comme par le passé, il y a dans l'âme du *Sous-Offs* autre chose que de la sanie et de la boue!

Où M. Descaves trouve couardise et lâcheté, nous allons montrer bravoure et héroïsme.

Où M. Descaves trouve concussion et vol, nous allons montrer abnégation et sacrifice.

Où M. Descaves trouve des vices honteux et des mœurs infâmes, nous allons montrer une tempérance parfois stoïque et de généreuses passions.

Où M. Descaves trouve l'égoïsme le plus abject, nous allons montrer la France!

«On demandait des volontaires pour le Tonkin.

«... Les gradés devaient faire l'objet d'un état ad hoc.

«Au déjeuner des sergents, les fourriers qui venaient d'assister à la lecture du rapport, dans les chambres, divulguèrent l'*impression générale*:

«—C'est un four. Un seul sous-officier s'est fait inscrire: l'adjudant Rupert.

«—*Parce qu'il sait qu'on ne le prendra pas, avec sa maladie.*

«—Oui, mais vis à vis des chefs, c'est adroit.

«On discutait surtout l'abstention du seul sergent rengagé que possédât le bataillon, Vaubourgeix.

«—Vaubourgeix! dit quelqu'un, on devrait l'envoyer là-bas d'office. C'est son métier, n'est-ce pas? Mais voilà: *ceux qui restent au régiment lui donnent non leur peau, MAIS LE POIL QU'ILS ONT DANS LA MAIN...*

«... Quant aux hommes, les quatre compagnies réunies n'en fournissaient que huit. On cita deux caporaux récemment cassés de leur grade, deux engagés volontaires, deux découcheurs tenaces, actuellement en prison, un ivrogne et une forte tête.

«...—Leur Tonkin, on l'a quelque part!

«... Et, sous ce raisonnement en façade, sous ces prétextes décoratifs, une inquiète lâcheté s'aménageait, se terrait dans les caves de l'âme, ou bien apparaissait aux fenêtres du for intérieur, aux lucarnes du corps, fardée, tremblant pour la bâtisse, criant éperduement, par la bouche et par les yeux, son *insatiable amour de la peau...*»

Sans la crainte d'être accusé de parti pris et d'exagération en affirmant que *Sous-Offs* représente notre armée, comme un ramassis de lâches, jamais nous ne nous serions permis de citer les lignes honteuses qui précèdent.

Nous ne voulons pas les discuter. Notre histoire militaire tout entière crie au mensonge et s'inscrit en faux.

Depuis qu'il y a des sous-officiers, les exemples de courage, les traits d'héroïsme ne se comptent pas.

N'était-ce pas un *sous-off*, ce grenadier qui, à l'assaut de Prague, monta le premier sur les remparts et assura la capture de la ville par l'héroïque Chevert?

Dans la même campagne (1745 à 1748), lorsque Chevert fut obligé d'abandonner la ville de Moncalvo, il y laissa, dit le duc de Broglie, à qui nous empruntons ces lignes, ses blessés et ses malades, en les recommandant à la clémence du vainqueur, qui, entrant dans la ville sans résistance, n'aurait eu aucune raison pour maltraiter des infortunés. Mais avant que les Piémontais eussent paru devant les remparts, un de ces pauvres abandonnés, un sergent, qui portait le nom de guerre de Va-de-bon-cœur, se soulevant sur son grabat et se retournant vers ses compagnons: «Camarades, leur dit-il, est-ce que nous allons nous rendre sans souffrir au moins pour *deux liards* de siège?» Et il leur fit comprendre que, moyennant quelques vieilles pièces de canon rouillées, mises en place sur les remparts, on pouvait faire un simulacre de défense qui leur donnerait droit aux conditions d'une capitulation honorable. Aussitôt dit, aussitôt fait, et quand le baron de Leutrum arriva aux portes de la ville, il fut reçu, à sa grande surprise, par une décharge d'artillerie qui mit quelques-uns de ses hommes hors de combat. Touché lui-même de ce trait d'énergie, il fit tout de suite offrir à ces défenseurs improvisés de leur accorder le traitement qui leur conviendrait. «Non, répondit Va-de-bon-cœur, nous ne nous rendrons pas que vous n'ayez fait une tranchée, ne fût-elle que de la longueur de ma pipe.» Leutrum se prêta à la plaisanterie, et après une heure de bombardement assez mollement opéré, il accorda aux assiégés une capitulation qui leur permettait de sortir avec les honneurs de la guerre. Le régiment des infirmes défila alors devant lui, chacun portant, en guise des armes qu'il n'aurait peut-être pas été en état de soutenir, quelque signe de sa maladie ou de sa blessure: celui-ci brandissant sa béquille, cet autre le bras en écharpe, quelques-uns montés sur les épaules de leurs camarades, et ce fut dans cet appareil qu'ils rejoignirent l'armée française, où ils furent reçus avec de joyeuses acclamations.

N'était-ce pas un sous-off, encore, que ce sergent Dubois, qui, avec le chevalier d'Assas,

poussa, à Klostercamp, un cri héroïque et légendaire, qui lui valut la mort: «A moi, Auvergne, ce sont les ennemis!»

Mais qu'est-il besoin de citer des exemples empruntés à l'histoire du siècle dernier? Sans parler des quatre sergents de la Rochelle, les récentes guerres sont pleines de traits d'héroïsme accomplis par des sous-officiers.

Le 4 juin 1853, à Magenta, l'adjudant Savière du 2^e bataillon des zouaves, s'élançe sur un porte-drapeau autrichien et à la gloire de s'emparer de l'étendard ennemi.

Le 24 juin 1859, c'est le sergent Garnier, de la 1^{re} compagnie du 10^e bataillon de chasseurs, qui s'empare du drapeau du 60^e de ligne autrichien.

Au Mexique, à l'affaire du Borezzo, un drapeau est enlevé par le sergent de grenadiers Picarent. Le fourrier Besançon, le 28 janvier 1865, s'empare d'un drapeau de la division Rojas.

A la bataille de l'Alma, le sergent-clairon Gesland, le poignet brisé par un boulet, se fait amputer, et revient se placer à la tête de ses clairons.

Est-il besoin de retracer les exploits du sergent Blandan en Algérie? La France reconnaissante élevait hier un monument à sa mémoire, et le récit de ses exploits est encore dans toutes les bouches.

C'était aussi un sous-off, que ce sergent Bobillot, tombé au champ d'honneur, dans ce Tonkin dont, au dire de M. Descaves, les Français ont peur, et où ils ne vont point.

Savez-vous ce qu'il écrivait dans une lettre, la dernière peut-être qu'on ait reçue de lui:

«Moi, je rêve de quelque grand projet irréalisable, d'une flèche iroquoise, d'une fièvre jaune ou d'un chemin de fer transatlantique.

«... Il paraît qu'il faut passer par la mort pour naître à la gloire.

«Je voudrais mourir comme Chénier sur l'échafaud, comme Dolet sur le bûcher, comme Mürger à l'hôpital. Mais l'hôpital est encore si peu. Oh! qu'il vienne une guerre sibérienne, chinoise ou patagonienne, mais qu'elle vienne et que j'y tombe: *je me relèverai roi.*»

Dans un court billet, écrit à la veille de sa mort, il disait encore:

«J'AI LE PRESENTIMENT JOYEUX QUE JE NE REVIENDRAI PAS EN FRANCE...»

Et l'illustre sergent Hoff, le héros du siège de Paris, qui attend aujourd'hui, entre le revolver d'honneur qui lui a été offert, et ses bottes déjà graissées pour le départ, l'heure où il faudra marcher pour la Revanche, savez-vous en quelle estime le tiennent ses chefs hiérarchiques?

Le général Le Flô, dans une lettre datée de 9 mars 1873 raconte ce qui suit:

«Chaque fois que je l'ai vu, il m'a touché par sa simplicité, sa modestie, et j'ajoute: par son désintéressement. Au moment de quitter Paris pour essayer de porter une lettre de moi au maréchal Bazaine, et ayant reçu la promesse d'une récompense de 20,000 francs, s'il me rapportait une réponse à cette dépêche, il me dit: merci, mon général, mais permettez-moi de refuser toute récompense pécuniaire, je ne veux pas d'argent.»

Nous pourrions multiplier à l'infini de pareils exemples. Il n'est pas un de nos régiments qui ne possède les noms de sous-officiers inscrits sur son livre d'or. Nos annales sont remplies d'actes d'héroïsme, car le soldat français n'a pas son égal au monde. Il sait obéir et mourir pour son pays et il aura toujours pour devise ces deux mots gravés dans son cœur: «Honneur et Patrie!»

Ne vous rappelez-vous point, M. Descaves, vous qui avez eu l'honneur de porter l'uniforme, avoir entendu, le soir, les conteurs ordinaires des chambrées, enthousiasmer leur auditoire avec le récit dramatique des exploits accomplis par quelqu'un des sous-officiers légendaires dont nous avons cité les noms?

Ah! Ce n'est pas le vôtre qu'ils citeront, soyez en sûr! Ceux qu'ils citent ont trouvé la gloire par l'héroïsme avant que vous n'ayez atteint à la célébrité par le scandale...

A votre âge, Monsieur, Bobillot était mort!!

S'il a été facile de convaincre M. Descaves de mauvaise foi, alors qu'il accusait nos sous-officiers de lâcheté, il ne sera pas moins aisé de le confondre, alors qu'il essaye de les flétrir en leur reprochant le vol et la concussion.

«C'était de la part du fourrier, écrit-il à la page 56 de son libelle, les semaines de distribution, un rabiau minutieux sur le pain, sur le sucre et le café livrés au percolateur, sur le vin fourni par l'ordinaire, sur les étiquettes de paquetage et de râtelier d'armes, sur les permissions *établies*, vendues aux *bleus*.

«Toute l'ignominie de l'exploitation des grades, toutes les roueries de

l'intimidation, des responsabilités esquivées, déplacées; le CYNISME DANS L'ESCROQUERIE ET LA LÂCHETÉ DANS LE DÉPOUILLEMENT—les deux nouveaux fourriers firent ce honteux apprentissage à bonne école...»

Il faut supposer dans le lecteur l'ignorance la plus profonde des lois et règlements militaires pour oser lui imposer de pareilles allégations.

Est-ce que, dans l'armée, l'examen le plus rigoureux ne s'étend pas aux faits les plus minimes?

Les sous-officiers donnent le prêt irrégulièrement, prétend M. Descaves.

Est-ce que, s'il en était ainsi, les soldats hésiteraient à réclamer, avec d'autant plus de certitude d'être écoutés, sans courir le moindre risque, que le sergent-major prévaricateur serait immédiatement cassé?

Est-il nécessaire de discuter des histoires de compromissions indignes avec les fournisseurs? Mais les denrées fournies par ces derniers ne sont-elles pas soumises à l'examen scrupuleux de la commission des ordinaires?

Est-ce que la sollicitude paternelle des chefs de corps, qui s'intéresse aux plus infimes détails de l'existence du troupier, ne peut pas contrôler à l'improviste la gestion de l'ordinaire, et rectifier immédiatement une erreur, d'ailleurs improbable?

Le décret du 28 décembre 1883, portant règlement sur le service intérieur des troupes d'infanterie, porte, en termes exprès au paragraphe 9, chapitre premier:

«Le colonel a la haute surveillance des ordinaires du régiment. Il détermine le mode de gestion à suivre d'après les instructions du commandement et suivant les circonstances locales. Il provoque la concurrence entre les fournisseurs, il recourt à l'intervention des autorités municipales, du sous-préfet et du préfet, lorsque le régiment éprouve des difficultés provenant de coalitions ou de collusions.

«Il fixe le versement à faire à l'ordinaire, demande des ordres au général de brigade au sujet du taux du boni, veille à la formation judicieuse des fonds d'économie et s'assure que la somme qui dépasse le maximum fixé est déposée dans la caisse du trésorier (art. 90).»

Ainsi, rien n'échappe à l'œil vigilant du colonel.

N'est-elle pas légendaire au régiment, la visite de cet officiel supérieur dans les cuisines? Qui ne l'a pas vu goûter diligemment au succulent bouillon qu'on prépare pour les hommes?

M. Descaves a vraiment de l'impudeur lorsqu'il vient vous raconter que sous-officiers et bouchers s'entendent comme larrons en foire pour empoisonner nos soldats avec des viandes de rebut!

Et d'ailleurs, la condamnation sévère qui, tout dernièrement encore, frappait des misérables, coupables d'avoir fourni des vivres avariés aux troupes du camp d'Avor, est un exemple saisissant, présent à toutes les mémoires, de la surveillance exercée par l'autorité militaire pour rendre impossibles les faits avancés sans vergogne par l'auteur de *Sous-Offs*.

Il n'a pu dissimuler sur ce point, comme sur bien d'autres du reste, la fragilité de ses arguments. Il a senti trembler sous ses pieds, comme le sol de l'Etna à la veille d'une éruption, le terrain sur lequel il se plaçait. Aussi a-t-il employé, à l'appui de sa thèse, un artifice subtil, un stratagème de composition, que nous ne saurions trop flétrir.

A côté d'une foule de sous-officiers, qu'il habille en gibier de Cour d'Assises, et pour nous faire croire à une impartialité dont nous ne sommes pas dupes, il a tracé le portrait d'un adjudant intègre.

Le piège est grossier, et personne n'y a été pris.

Il aurait fallu, pour le tendre avec quelque chance de succès, que M. Descaves ne couvrit point de ridicule, en nous le peignant comme un esprit borné, le seul honnête homme qu'il ait daigné voir dans l'armée.

Ah, certes! en mettant en scène l'adjudant Boisguillaume, qui vit modestement à la caserne, passant entre son épouse et son sabre les rares instants que lui laisse l'accomplissement de ses doubles devoirs, on avait une belle œuvre à faire.

C'est une œuvre de haine qu'on a perpétrée!

Ah! la haine!!...

Combien il eut mieux valu, pourtant, ne pas se laisser aveugler par la rancune, et voir les choses telles qu'elles sont.

Mais, vous n'avez donc jamais assisté, M. Descaves, au défilé prestigieux de nos braves troupiers, à Longchamps, le 14 juillet?

Le colonel en avant, précédé des tambours et des clairons, les capitaines à la tête de leurs compagnies, nos braves sous-officiers en serre-file, les régiments, sous les plis claquants du drapeau qui semble rire à la victoire, aux mâles accents de la Marseillaise, défilent devant les représentants de la Patrie!

Si vous aviez assisté à ce spectacle grandiose, M. Descaves, vous auriez appris, à l'allure martiale, à la belle tenue, à la santé radieuse, à l'héroïque gaîté de nos soldats qu'il ne peut y avoir place dans leurs rangs pour toutes les plaies honteuses que vous avez voulu nous y montrer!

Et puis, prenez y garde, M. Descaves. En accusant les mœurs de l'armée, en taxant d'immoralité ceux qui sont ses véritables instructeurs, vous jetez l'injure à la France tout entière.

L'uniforme, tout le monde le porte, aujourd'hui. Les galons, ils sont l'apanage des plus dévoués et des plus dignes; tous peuvent y prétendre; et c'est maintenant surtout, que tout soldat porte dans sa giberne le bâton de maréchal!

L'armée n'est plus une caste; c'est l'incarnation du Peuple. Le fossé qui séparait autrefois l'élément militaire de l'élément civil n'existe plus.

Ce fossé, la redingote de M. de Freycinet l'a comblé!

Admettre la corruption de l'armée, c'est croire à la corruption de la nation elle-même. Accuser les sous-officiers de vol et de concussion, c'est accuser tous ces modestes travailleurs qui, dans nos administrations, tant privées que publiques, dans nos usines, dans nos ateliers, sont les plus intelligents et les plus dévoués auxiliaires de cette prospérité dont notre immortelle Exposition a donné un éclatant témoignage.

Ouvrez les journaux à la *Chronique du Bien*, lisez les comptes-rendus de ces séances où l'Académie française récompense solennellement des actes de vertu ou de haute probité; prenez connaissance de ces longues listes de médailles qui vont briller, éclatants témoignages de dévouement, sur la poitrine des sauveteurs, et comptez combien de noms d'anciens sous-officiers figurent sur les palmarès de l'honneur!

Pour les besoins de son infâme campagne de calomnies, M. Descaves veut nous faire croire que des gens qui font preuve, après avoir quitté l'uniforme, du désintéressement le plus méritoire, n'ont pas fait sous les drapeaux l'apprentissage de la vertu!

C'est se moquer de nous!

Non! Les soldats d'aujourd'hui sont les dignes fils de leurs aînés et nous pourrions les voir, si des heures lugubres sonnaient encore pour les destinées de la Patrie, sacrifier jusqu'à l'or de leurs galons sur ses autels, et, semblables aux vétérans de l'An II, porter comme l'a dit Victor Hugo:

L'épaulette de laine et la dragonne en cuir!

M. Descaves ne s'est pas tenu pour satisfait de nous montrer les sous-officiers lâches et cupides, il lui a fallu encore les souffleter avec une abominable accusation d'ivrognerie et de mœurs infâmes.

Alcool et absinthe, voilà leurs dieux!

Femmes mariées, servantes d'auberges, filles de mauvais lieu, sont l'objet de leur exploitation éhontée. Pour en tirer de l'argent, tous les moyens leur sont bons. Ils s'en vantent entre eux. Ils en rient. Leur cynisme laisse bien loin derrière lui celui des rôdeurs de barrière. M. Descaves a cousu le galon de leur grade sur une casquette à trois ponts!

Il nous est douloureux de nous étendre sur un pareil sujet, et, sans notre désir ardent de ne pas laisser debout une seule des poutres de cet échafaudage de carton qu'est *Sous-Offs*, nous nous arrêterions ici.

D'ailleurs, le sujet que nous traitons maintenant est d'une gravité exceptionnelle. Il ne suffit plus de donner un aperçu du livre, il faut en citer des passages entiers, pour n'être point taxé d'in vraisemblance et de parti pris dans sa réfutation.

Laissons la parole à M. Descaves. Puisqu'il a osé porter le vilebrequin du cynisme dans le tonneau de la honte, qu'il en boive l'amère liqueur.

Voici des passages entiers de *Sous-Offs*:

Page 45:

«Deux sous-officiers, au moment de rentrer au quartier, heurtèrent deux vieilles femmes en cheveux, grelottant, l'une dans un paletot d'homme, l'autre dans un waterproof trentenaire.

«—Nous nous retrouverons là, dit Favières.

«Et, sommairement, ils en emmenèrent chacun une, droit devant soi... Favières était tombé sur le dos, tout à coup impuissant, les yeux délicieusement frais sous les compresses de nuit pleuvante, roulé dans le beuglement de cette formidable bouche d'ombre qui l'injurait, crachotait sur sa nudité partielle, tandis que la vieille femme rémunérée s'escrimait honnêtement.

«Il retrouva Tétrelle—délesté—qui l'attendait...»

Page 55:

«C'est drôle, notait Favières, chez le soldat, les sentiments habitent les parties basses; l'âme se répartit dans la culotte, entre la poche, la brayette et le fond...»

Décidément, pour la peinture des tableaux infâmes, M. Descaves est sans rival.

Page 59:

«Petitmangin, de ses nuitées en ville, ne rapportait que des sucreries et des pâtisseries légères, pêle-mêle avec du tabac, au fond de ses poches...»

Des goûts de petite fille à un militaire? Allons donc!

Page 5:

«Alors le sergent, les yeux humides, la face cuite, le nez pareil à une langue de feu dans un incendie de façade... A peu près ivre, il parlait seul, faisait des tournées d'inspection dans les compartiments voisins. On devait le hisser. On le passait comme un colis triomphal qui s'écroulait sous les banquettes.»

Quelle invraisemblance! Cet ivrogne amène des conscrits au régiment!

Page 62:

«Il s'était assis en tailleur, par terre, devant la malle béante, exposant le premier de ses compartiments superposés: Un capharnaüm où les objets de toilette et d'étagère confondus semblaient provenir du pillage d'une chambre de fille.»

C'est clair, cela. L'accusation est précise! Sans une citation textuelle, on ne l'eut pas cru.

Page 64:

«Nous dînons tous les dimanches au restaurant. *Elle* me donne son porte-monnaie avant d'entrer et je le lui rends en sortant, après avoir payé... par exemple, des cadeaux utiles toujours...»

Cela soulève le cœur.

Page 84:

«Aucun choix n'était possible. Ils empoignèrent au hasard les femmes, la mère et la fille côte à côte, les renversèrent sur eux toujours assis...»

«Favières exulta lorsque ses approches fourragères eurent pressenti Généreuse à l'indulgent accès d'un praticable estuaire.»

Sans le devoir de révéler tout entières les turpitudes du livre, jamais nous ne nous serions permis de reproduire cette abominable scène!

Page 88:

Dans une maison publique:

«Des femmes sur les genoux ou collées aux flancs, buvant, chantant et fumant, dans une atmosphère de luxure et d'ivresse, DES SOLDATS...»

Des soldats! M. Descaves ne les a jamais vus que dans un lieu infâme. Il ignore donc ce que c'est qu'un champ de bataille?

Page 90:

Une fille parle à un sous-officier:

«Justement mes amies n'ont personne; elles voudraient bien un petit homme comme toi, bien gentil, et qui les aimerait bien. Vrai, je fais des jalouses.»

Cette fille n'avait donc pas vu les deux sardines d'or?

Page 95:

«Deux prostitutions se partageaient le soldat sans relâche. La Maison se couchait quand s'éveillait le Quartier.»

C'est hideux!

Page 100:

«—Comment! Vous payez encore le coucher, s'écria Devouge, en réponse à l'énumération geignarde faite par Tétrelle des frais qu'entraînaient les plaisirs tarifés.

«—Ah! Tu ne voudrais pas. C'est déjà joli de ne leur rien donner, protesta Favières.

«—C'est différent... du moment que vous mettez du sentiment dans ces choses-là!...

«—Si vous vouliez, je dirais deux mots à Laure, qui parlerait à vos femmes... Le Gouvernement ne vous paye pas pour les entretenir...

«—C'est vrai, insinua Tétrelle. En somme il ne nous reste rien entre les mains...

«—L'argent n'a pas d'odeur, rectifia Devouge.»

La langue française n'a pas de mots pour flétrir de semblables indignités!

Page 102:

«Pâquerette s'était rassise en face de son amant; elle s'accroupit, explora une resserre dérobée, parvint à en extraire une pièce blanche, qu'elle glissa dans la main de Tétrelle:

«—Règle, dit-elle.

«Il prit l'argent...»

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Page 110:

Une fille écrit à son *sous-off*:

«Ne viens donc pas cette semaine. Je ne pourrais pas payer pour toi.»

Quel abîme de scélératesse!

Page 111:

«Autour d'eux, la boue montait, plus dense. Comme les femmes continuaient à payer les consommations, et qu'elles ne se trouvaient pas toujours là, quand le garçon rapportait la monnaie, Tétrelle réduisait le pourboire au strict convenable, et empochait la différence.

«Ce qui tombe au fossé est pour le soldat, disait Devouge.»

Ce qui tombe à l'égoût du mépris c'est un roman souillé de pareilles calomnies!!!

Page 125:

«C'était Blanc, le sergent de la classe, se soûlant effroyablement avec les pompiers de Neuville, sous prétexte d'apprendre les batteries à leur tambour.

«C'était Edeline, réussissant à s'introduire dans toute une famille... Il dînait, flattait le père, s'insinuait dans les BONNES GRACES de la mère, tout prêt d'atteindre son but. Le gîte, la table et... le reste, ce qu'il appelait les accessoires de solde.»

L'insulte à la famille, maintenant!

Page 126:

«Civil, dans la bouche du soldat, cela n'a d'équivalent que PANTE dans l'argot des souteneurs.»

Quelles expressions! C'est sans doute dans les carrières d'Amérique que le pamphlétaire les a recueillies.

Page 193:

«Des soldats attirés par le fracas de la musique avaient envahi la salle, s'y bouscullaient pour tarir les bouteilles, recueillir le fond des verres, boire au moins l'ivresse des autres, pendant que Blanc, à croupetons dans un coin, facilitait paisiblement la libération de son estomac.»

Cela se passe le 14 Juillet, dans une cantine où nos braves sous-officiers célèbrent par un banquet fraternel notre grande fête nationale!

Page 201:

«C'était jour de repos officiel, jour de trêve. Le gros numéro et le numéro matricule prenaient *campos*. La Prostituée suspendait l'adultération du sang français QUE LA PATRIE LUI ABANDONNE, quand ses chantiers de carnage n'en ont pas soif.»

C'est encore le 14 juillet, qu'on n'a pas honte de choisir, pour lancer un crachat à la face de la Patrie!

O jour anniversaire de la prise de la Bastille, jour immortel, où le sang d'un peuple secouant ses chaînes a scellé le monument de la Liberté future, c'est en vain que des reptiles visqueux essayent de te souiller de leur bave; tu es un soleil radieux et sans tache, qui planes trop haut dans les cieux modernes pour que l'outrage puisse t'atteindre jamais!

Une imagination en délire aura beau vouloir te représenter, fête auguste, comme une odieuse saturnale, comme une priapée abjecte, tu n'en resteras pas moins le grand jour, sacré entre tous, où pas un Français—si ce n'est peut-être M. Descaves—n'oserait se déshonorer par une intempérance qui ferait la joie de nos ennemis!

Ils ne sont pas nés en France, les ivrognes du 14 Juillet!

Toutes les concessions qu'on peut accorder à la thèse de M. Descaves, elles ont été énumérées par la plume trop impartiale peut-être de M. Edmond Lepelletier.

«Tous nos sous-officiers, écrivait-il dans l'*Écho de Paris* du 15 décembre 1889, ne sont pas des anges. Il est parmi eux, comme partout, des souteneurs, des hypocrites, des lâches, des débauchés, des filous et des Alphonse. Ils *sortent de la société, les sous-offs, avant de sortir du rang.*

«Mais tous des misérables, des gibiers de lupanar, en attendant qu'ils deviennent gibier de bagne ou de peloton, allons donc!

«Ce n'est pas seulement calomnier les gradés de la jeunesse armée, c'est insulter odieusement toute la jeunesse française.»

L'éminent écrivain, à qui nous empruntons ces lignes, a dû se borner, dans un article de journal, à montrer l'exagération cynique des reproches adressés aux mœurs des sous-officiers. Il a montré ce qu'ils ne sont pas, nous allons faire voir ce qu'ils sont.

Qui n'a pas vu, par un radieux matin de printemps, par une belle après-midi d'été, par un beau ciel d'automne clair et rose, le pays et la payse, ce couple légendaire, s'avancer à pas lents, côte à côte, pleins d'affectueux respects mutuels, et chuchotant, avec une passion contenue, des mots d'amour?—Vision attendrissante que l'un de nos poètes militaires les plus distingués rendait en ces vers mâles et vigoureux, où il rappelle ses modestes plaisirs hors de la caserne:

Le soir tombait, un soir équivoque d'automne
Les bonnes se pendant rêveuses à nos bras,
Dirent alors des mots si spéciaux, tout bas,
Que notre âme depuis ce temps tremble et s'étonne.

Et ce sont ces gens là qui ne connaîtraient d'autre distraction que les plaisirs malsains des maisons de débauche, dont ils mettraient les filles en coupe réglées!

Ce n'est pas à dire, certes—et M. Edmond Lepelletier en a fait la judicieuse remarque—qu'on ne voie jamais la capote à galons étalée sur des canapés suspects. Mais, si certains civils mettaient un peu plus de discrétion dans les invitations qu'ils adressent à nos sous-officiers, de pareils faits n'auraient guère d'exemple.

D'ailleurs, une chute n'est jamais irrémédiable. Si bas qu'on soit entraîné, on peut toujours s'arracher à l'influence néfaste des mauvais conseils et rentrer dans le chemin du devoir et de l'honneur.

Nous n'en voulons pour témoin que cette citation d'un beau livre de C.-J. Lecour, la *Prostitution à Paris et à Londres*: «Le tragique, c'est ce militaire qui, en 48, entré pendant la nuit dans un lieu de débauche, se réveillait le lendemain dans les bras de sa sœur.»

L'auteur ne nous donne pas la suite de cet épouvantable récit, mais d'autres la connaissent. Le militaire, devenu sous-officier, sut faire des économies pour payer les dettes de sa sœur et l'arracher à l'infamie. Il la maria à un de ses collègues. Elle fut bonne épouse et bonne mère.

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici du mariage des sous-officiers. C'est un sujet que M. Descaves a traité avec son venin habituel. Il n'a pas hésité à nous montrer le cantinier du régiment qu'il met en scène, marié avec une coquine de bas étage, dont la seule préoccupation est de le tromper.

Vous êtes là pour répondre, noble pléiade de Françaises, héroïnes modestes, toutes cantinières, qui avez reçu la croix de la Légion d'honneur: Veuve Perrot décorée en Afrique; Annette Drevon, décorée en 1859, pour action d'éclat sur le champ de bataille de Magenta, où vous avez sauvé le drapeau du deuxième zouaves; Perrine Cros, du bataillon de chasseurs à pieds de la garde impériale, blessée à Palestro et à Magenta; Jeanne Bonnemère, du 21^e régiment d'infanterie, médaillée en 1870, pour avoir avalé une dépêche au moment où les Prussiens s'emparaient de

vous!

Si toutes les femmes de sous-officiers ne sont pas arrivées à votre gloire, du moins donnent-elles dans leur ménage l'exemple de toutes les vertus civiques, qui sont l'apanage de la Française.

Celles-ci, lorsque leurs maris, ayant quitté l'armée, occupent une de ces places accordées si libéralement par l'Etat à ses anciens serviteurs; celles-là apportent dans la vie civile l'exemple de toutes les qualités militaires. Elles nous préparent une génération forte et saine, ornement de nos sociétés de gymnastique et de nos orphéons; et le jour venu, elles n'hésiteraient pas, comme les mères Spartiates, à envoyer leurs fils au combat. Elles leur mettraient elles-mêmes dans la main l'arme vengeresse, en criant, sans pâlir:

—Voilà le sabre de ton père!

Il est temps de conclure.

Que reste-t-il de l'œuvre de M. Descaves?

Dans l'opinion publique, elle est jugée. Ce n'est pas seulement un mauvais livre, c'est une mauvaise action. Les esprits, un instant troublés par l'audace des attaques contre notre armée, se sont heureusement rassérénés. Le peuple français tout entier sait qu'il peut avoir confiance dans ses défenseurs, et les familles, lorsque leurs enfants quittent le foyer pour aller payer l'impôt du sang, les confient joyeusement à la Caserne, comme à une école de dévouement et d'honneur.

La tentative anti-patriotique de M. Descaves a échoué. Il n'a plus, maintenant, devant le flot unanime des réprobations, qu'à courber la tête comme un coupable démasqué.

S'il lui reste au fond du cœur quelque chose de ce qui constitue un Français, il doit faire d'amères réflexions.

Le remords doit hanter vos nuits, M. Descaves. Comme les petits soldats du magnifique tableau de Detaille regardant passer en rêve les grandes ombres glorieuses des aïeux, qui, la face auréolée de gloire, agitent d'illustres drapeaux, vous devez voir, dans vos sommeils troublés de cauchemars, les spectres des héros que vous avez insultés, tendre vers votre front des bras accusateurs!

Par toutes leurs blessures béantes, ils crient vengeance contre vous.

Puissiez-vous, rentrant enfin en vous même, faire amende honorable; et, si vous ne brisez pas votre plume, après en avoir fait une arme empoisonnée, l'employer maintenant à cicatriser les plaies qu'elle a ouvertes.

Quant à vous, sous-officiers, héros modestes, serviteurs obscurs et dévoués de la plus noble des causes, ne vous inquiétez pas des viles attaques dirigées contre vous.

La patrie vous couvre de son palladium.

«Voulez-vous mon avis, mes chers sous-offs? écrivait M. Saint-Genest dans le *Figaro* du 13 Décembre 1889; ne vous inquiétez pas: cela n'est rien. Secouez dédaigneusement la boue que l'on vous jette, et continuez à porter la tête haute, car tous ceux qui vous attaquent voudraient bien avoir la considération dont vous jouissez.»

Imp. BEAUDELLOT et MÉLIÈS, 16, rue de Verneuil, Paris.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Collection In-18 Jésus à 3 fr. 50

Envoi franco au reçu de timbres ou mandat

GEORGES DARIEN

Biribi, discipline militaire.

Bas les Cœurs, 1870-1871.

MARCEL LUGUET

Élève-Martyr, roman militaire.

PAULINE DROUARD

En Pays envahi.

J.-H. ROSNY

Le Termite. Le Bilatéral.

L'Immolation. Nell Horn.

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK LES VRAIS SOUS-OFFS: RÉPONSE À M. DESCAVES ***

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE
THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. “Project Gutenberg” is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation (“the Foundation” or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase “Project Gutenberg” appears, or with which the phrase “Project Gutenberg” is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase “Project Gutenberg” associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than “Plain Vanilla ASCII” or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original “Plain Vanilla ASCII” or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, “Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation.”
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the

works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.

- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain “Defects,” such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the “Right of Replacement or Refund” described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you ‘AS-IS’, WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.